

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"  
Rapporteurs : Samuel BRICARD et Jean CABARET

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Position de la Région Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce document d'intention politique vise à développer la vision du Conseil régional sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) 2028-2034, dans le cadre des négociations qui ont commencé sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la même période, le budget de la PAC, et la PAC elle-même.

Le Conseil régional y défend une PAC au service de la souveraineté alimentaire, de la justice sociale et de la transition agroécologique articulée autour de sept principes :

- un budget sanctuarisé, en hausse, à la hauteur des ambitions de transition et de souveraineté ;
- une gouvernance régionalisée, garante d'efficacité et d'équité ;
- un soutien massif au renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- la mise en place de dispositifs contracycliques pour stabiliser les revenus agricoles ;
- le renforcement de la résilience des fermes face aux aléas climatiques et économiques ;
- des filières structurées qui redonnent aux agriculteurs leur juste place dans la chaîne de valeur ;
- la reconnaissance de la sécurité alimentaire comme priorité stratégique des politiques européennes.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur la forme, le CESER regrette que les sept principes mis en avant par le Conseil régional ne correspondent pas précisément aux sept points développés dans le bordereau, ce qui en affaiblit la lisibilité.

Sur le fond, même si ce bordereau est clairement un document d'intention politique, il aurait gagné à être plus nuancé et davantage basé sur les faits, les données et les résultats de la recherche. Il aurait aussi gagné à faire l'objet d'une consultation plus large de l'ensemble des acteurs de la filière. Les avantages et inconvénients de chaque proposition auraient gagné à être développés. De même, les modalités concrètes de mise en œuvre des principes proposés pourraient être davantage explicités. Tous les objectifs du document ne sont pas en effet nécessairement compatibles sur le temps court, et leur poursuite implique des arbitrages qui méritent d'être exposés et débattus.

De manière générale, le CESER se retrouve dans les orientations générales de ce bordereau pour une PAC à la hauteur des enjeux de transition écologique, d'emplois et de renouvellement des générations, de stabilisation des revenus, de rééquilibrage de la valeur au sein de la chaîne alimentaire et d'alimentation durable. Il s'interroge cependant sur la part très restreinte dédiée à la biodiversité qui n'est mentionnée qu'une fois dans ce bordereau, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux, enjeux pourtant majeurs en Bretagne comme dans les autres territoires européens. Le CESER regrette également que le document fasse également trop peu référence à l'emploi : la promotion des conditions de travail et de vie équitables, et la protection des droits des travailleurs sont pourtant des éléments fondamentaux pour construire un secteur agricole plus attractif. Enfin, il s'étonne de l'absence dans le document de toute référence à l'innovation et de soutien de la PAC à l'innovation, à l'exception notable, importante mais insuffisante, du soutien à des changements de pratiques et de systèmes agroécologiques.

- **Axe 1 : Assurer un budget sanctuarisé et augmenté, à la hauteur de ses ambitions**

Concernant le budget de la PAC, le CESER appelle dans le vœu qu'il présente à cette même session « *Pour un maintien du budget et de la régionalisation des fonds européens post-2027* » à maintenir le budget de la PAC au sein d'un programme dédié. Ce budget doit permettre de faire des choix qui répondent aux attentes des citoyens européens en termes de qualité de l'alimentation, de santé, de maintien de la biodiversité, de préservation de l'environnement... et de réponses aux attentes des générations à venir. Le CESER s'interroge cependant sur le réalisme d'une évolution à la hausse de ce budget et sur les propositions de priorisation que le Conseil régional porterait pour la PAC dans un budget réduit, ce qui apparaît loin d'être exclu.

- **Axe 2 : Placer les régions européennes au cœur de la mise en œuvre de la PAC**

Concernant la régionalisation de la PAC, le CESER rappelle comme dans son vœu son attachement au principe de subsidiarité dans la gestion des fonds européens, afin de pouvoir s'adapter aux priorités, besoins et problématiques spécifiques de chaque territoire. La gestion des fonds structurels par les Régions françaises depuis 2014 se révèle positive (taux d'erreur restreint, utilisation des enveloppes, réactivité et capacité d'ajustement), tout comme la gestion du FEADER. Le CESER aurait toutefois apprécié disposer d'éléments permettant d'étayer l'affirmation selon laquelle une gouvernance régionale serait plus équitable et s'interroge sur l'absence affirmée de distorsions de concurrence que le Conseil régional présume d'une telle évolution. Plus généralement et dans la continuité de [son avis de 2020](#), le CESER rappelle qu'une régionalisation de la PAC n'apporterait pas à elle seule toutes les réponses aux nombreux enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation de demain en Bretagne.

- **Axe 3 : Une PAC simplifiée et ambitieuse au service de la transition écologique**

Deux idées distinctes sont portées dans cet axe par le Conseil régional : celle de la nécessaire simplification des démarches administratives des agriculteurs et celle d'une PAC au service de la transition climatique et écologique. S'il s'agit d'exprimer ainsi que ces deux objectifs doivent et peuvent être atteints de manière concomitante, le CESER y souscrit, mais ces deux enjeux ne lui semblent pas de nature à être présentés dans un même axe.

Concernant la simplification administrative, ces demandes font écho à des recommandations présentes depuis plus de 20 ans dans les avis du CESER. Le CESER affirme dans la continuité de son [avis sur les « Orientations agricoles de la Région Bretagne »](#) que cette simplification doit être pensée dans le sens de l'efficacité sans marquer un recul sur les exigences sociales ou environnementales.

Concernant la transition écologique, le Conseil régional souligne à juste titre le recul environnemental engagé dans la période récente et réaffirme des principes essentiels tel que le nécessaire accompagnement des exploitations aux transitions et la sortie progressive des pesticides de synthèse. Le CESER s'interroge de ce point de vue sur la formulation « d'usage durable des pesticides », utilisée par la commission européenne. La sortie des pesticides doit être une nécessité avec des moyens à la clé, ceci afin que les générations futures puissent encore vivre convenablement sur notre planète. Outre la lutte contre le changement climatique, le CESER appuie également l'importance de la prise en compte des autres enjeux environnementaux que constitue la reconquête de la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité, indispensable à l'activité agricole elle-même. L'adaptation au changement climatique sera également essentielle : l'activité et les emplois agricoles sont d'ores et déjà parmi les plus directement concernés. Par contraste, le CESER regrette que le document du Conseil régional n'explique pas plus clairement son intention en matière de réduction des émissions de GES du secteur agricole, plus généralement du système alimentaire. Le CESER regrette également que le Conseil régional n'explique pas davantage les instruments à mobiliser (contrairement à ce qu'il propose en matière d'instruments de soutien des revenus agricoles), ni les budgets à allouer afin de rendre cela effectif et efficace. L'exigence des transformations s'impose. Elle doit être accompagnée non seulement d'un discours, mais aussi d'objectifs clairs et quantifiés, d'instruments adaptés dont il s'agit d'étudier, *ex ante* et *in itinere*, les impacts sur l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et

économiques de la durabilité, y compris pour les adapter chemin faisant. Elle requiert aussi des politiques publiques d'accompagnement claires, ambitieuses et adaptées aux besoins des acteurs. Le CESER souscrit à l'objectif du Conseil régional de « dispositifs proportionnés et simples » dans ce domaine, mais souhaite que cette formulation, très vague, soit explicitée, y compris en termes d'objectifs à atteindre.

Le CESER insiste sur la nécessité de maintenir et renforcer les mesures du second pilier, comme les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique.

- **Axe 4 : Garantir des revenus dignes et durables aux agriculteurs**

Le CESER porte le principe d'une meilleure valorisation des emplois agricoles. Il souligne la trajectoire innovante de certaines propositions, notamment celle relative aux aides contracycliques qui permettraient de lisser les fluctuations interannuelles des revenus agricoles en augmentant les aides versées les « mauvaises » années et en les diminuant les « bonnes » années. Néanmoins, un dispositif d'aides contracycliques peut se révéler très couteux s'il est étendu à toutes les productions et si les « mauvaises » années se succèdent. Dit autrement, il conviendrait, ici aussi, d'appuyer le propos par une analyse d'impact. Le CESER soutient également le plafonnement des aides européennes par actif pour une répartition plus équitable des soutiens de la PAC et favoriser celles qui sont les plus intensives en travail. Néanmoins, les principes d'évolution des aides de soutien des revenus défendus dans le bordereau n'apparaissent pas suffisamment détaillés pour en connaître les effets sur les différents secteurs agricoles en région : Quelle définition de l'actif ? Quel plafonnement et selon quel barème ? Quels sont les secteurs essentiels et non-essentiels ? Quelle définition de prix planchers et plafonds pour les aides contracycliques ? Autant d'éléments qu'il serait indispensable de préciser.

Le CESER considère aussi que la PAC doit davantage promouvoir les objectifs sociaux dans le secteur agricole, à travers des allocations de fonds supplémentaires pour les Etats membres qui promeuvent des objectifs sociaux dans le secteur agricole avec des indicateurs tels que la promotion d'emplois de meilleure qualité, la réduction du nombre d'accidents du travail, l'investissement dans la formation, etc., avec la pleine participation des partenaires sociaux. Le niveau des paiements directs aux agriculteurs devrait être basé non seulement sur le nombre d'hectares et d'animaux, mais aussi sur le niveau et la qualité des emplois. La PAC doit également permettre de financer des formations pour les travailleurs afin de réduire les accidents du travail et d'améliorer leurs compétences dans le cadre des transitions structurelles majeures en cours. L'échelon régional est sans doute l'échelon le plus adapté à des expérimentations pour la mise en œuvre de ces critères de conditionnalité sociale.

- **Axe 5 : Donner aux agriculteurs les outils pour s'installer, transmettre et s'adapter : une priorité stratégique pour la PAC**

Le renouvellement des générations est un enjeu clef de l'agriculture actuelle, en Bretagne comme dans les autres régions ou pays européens. Bien qu'il s'agisse d'un des neuf objectifs spécifiques de la PAC 2023-2027, cette dernière y consacre peu de budget et peu d'instruments (essentiellement via des compléments d'aides aux nouveaux agriculteurs). Et au niveau national comme régional, les mesures déployées ne sont pas à la hauteur du défi.

Si le CESER souscrit pleinement à ce cinquième axe du document du Conseil régional, il regrette que son contenu traite surtout, si ce n'est exclusivement, du soutien à la transition agroécologique en faisant peu de propositions concrètes en matière de transmission des exploitations ou d'installation des nouveaux agriculteurs.

Si ces politiques relèvent surtout de politiques nationales – c'est le cas, notamment de la politique foncière – le deuxième pilier de la PAC peut être mobilisé pour proposer des mesures novatrices dans ce domaine. Le CESER aurait aimé que le Conseil régional explicite ici la manière dont il pourrait mobiliser ces fonds, en complément d'autres actions « hors PAC », pour mettre en œuvre en Bretagne la « Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture » engagée en décembre 2022. Le CESER rappelle également l'importance d'une réelle cohérence entre cette stratégie et les critères de priorités pour l'accès aux moyens de production, dont le foncier,

définis dans le Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA). L'accès au foncier demeure en effet la première porte d'entrée dans le métier, et les candidats à l'installation non issus du milieu agricole (NIMA) se heurtent trop souvent à une forte concurrence des agriculteurs en place.

- **Axe 6 : Des marchés agricoles mieux régulés**

La PAC, via le premier et le second pilier, peut orienter efficacement l'agriculture, sur l'ensemble de ses prérogatives, afin aussi de corriger les effets parfois destructeurs du marché. Dans le même temps, le CESER s'interroge sur les inconvénients que pourrait avoir la régulation de toute l'activité agricole (et de ses effets externes) par des mesures décidées « hors marché », par un processus à définir, ce que le document passe sous silence.

Le CESER partage la nécessité d'un rééquilibrage du partage de la valeur au sein des filières agroalimentaires. Cependant, il soulève les risques de captation d'intérêt que peut comporter la demande de renforcer les organisations de producteurs, y compris au sein de grands groupes coopératifs, au détriment des paysans eux-mêmes.

- **Axe 7 : Placer la sécurité alimentaire au cœur des politiques européennes : intégrer l'alimentation comme pilier stratégique de la PAC**

Le CESER s'est exprimé dans son [avis sur les orientations agricoles régionales](#) pour que le Conseil régional investisse davantage le levier de l'alimentation et la réduction de la consommation de produits alimentaires intensifs en émissions comme un sujet de politique publique. Il s'exprime également dans un autre avis rendu lors de cette session sur l'inquiétude associée à l'importance croissante de la précarité alimentaire en région. Il ne peut donc que souscrire à l'ambition portée par le Conseil régional de faire évoluer la PAC vers une Politique agricole et alimentaire commune (PAAC).

Il semble toutefois souhaitable que le Conseil régional précise ce qu'il entend par « *alimentation saine, durable et de qualité* », afin d'explicitier les arbitrages que ces propositions impliquent, notamment pour les productions animales et les produits animaux très importants en Bretagne. Pour définir et mobiliser autour d'une trajectoire cohérente, selon les termes de ce bordereau, il est en effet nécessaire d'explicitier et d'assumer ces choix.

Actuellement, seuls des projets portés par les industries de première transformation peuvent être financés par le FEADER, une transformation de la PAC en PAAC devrait permettre de financer également les industries de seconde transformation, qui valorise la production agricole européenne, pour davantage de cohérence de l'amont à l'aval.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

### « Position de la Région Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune »

Ont voté contre : 7 (Sophie JÉZÉQUEL, Edwige KERBORIOU, Cécile PLANCHAIS, Jean-Paul RIAULT, Frédéric POULAUD, Dominique MARQUER, Laëtitia BOUVIER)

Se sont abstenus : 1 (Hervé KERMORGANT)

**Adopté**



## Intervention de Sophie JEZEQUEL Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

Nous avons pris connaissance de la position de la Région sur la future Politique Agricole Commune. Cette position a été élaborée sans concertation avec les représentants de la profession agricole bretonne. C'est regrettable. Car face aux enjeux majeurs qui se dessinent pour l'agriculture européenne, et à l'approche des décisions structurantes sur la Pac post-2027, il est essentiel que la Bretagne fasse entendre une voix forte, crédible, et surtout partagée.

Sans un minimum d'unité régionale, sans travail de co-construction avec celles et ceux qui vivent l'agriculture au quotidien, notre capacité d'influence sera réduite à néant. Or, la Bretagne a tout à gagner à faire émerger une position collective, bâtie à partir des besoins concrets des agriculteurs et des réalités du terrain.

C'est dans cet esprit que la Chambre d'agriculture de Bretagne a engagé un travail de réflexion qui a donné lieu à une première ébauche de lignes directrices sur la PAC post-2027. Il ne s'agit pas encore d'une position arrêtée, mais d'un socle de propositions que nous souhaitons approfondir, élargir à nos partenaires, confronter avec les positions de nos régions voisines, et qui visent à nourrir une contribution plus large aux débats à venir.

Cette contribution, nous l'enrichissons à mesure que se préciseront les orientations européennes, notamment après les annonces de la Commission européenne attendues le 16 juillet prochain sur la future PAC et sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Dans ce cadre, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à une PAC dotée d'un budget propre, distinct, sanctuarisé au sein du budget européen, et non absorbé dans un éventuel « plan national unique ». Une telle intégration ferait courir un risque majeur d'effacement de la politique agricole, et d'arbitrages au détriment du soutien à l'agriculture. La PAC a besoin de visibilité, de stabilité, et de moyens dédiés pour remplir ses missions stratégiques de souveraineté alimentaire, de compétitivité durable, et de soutien au renouvellement des générations. Cela implique un budget à la hauteur des enjeux, qui permette de financer l'investissement, les transitions agroécologiques, la robustesse des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs.

Nous voulons également une PAC qui, tout en respectant ses missions économiques fondamentales, évite les distorsions entre États membres, garantit des conditions de concurrence équitables et soutienne les systèmes agricoles créateurs de valeur sur les territoires, en particulier l'élevage de plaine, qui sans une forte volonté politique et une réorientation des soutiens publics, continuera de décliner, avec toutes les conséquences en termes d'activité économique sur nos territoires, d'emplois, de captation du carbone, de biodiversité, etc.

Enfin, nous appelons à une PAC simplifiée, lisible et accessible, qui redonne confiance aux agriculteurs en leur offrant une vision claire et des outils efficaces pour leur avenir.

Nous sommes prêts à engager une concertation constructive avec la Région Bretagne et nos partenaires. Construire une position bretonne forte sur la PAC, c'est indispensable. La construire ensemble, c'est incontournable.

Je vous remercie.



## Intervention de Nathalie POSSEME

### Coordination rurale

Simplifier, soutenir, respecter : pour une agriculture à hauteur d'homme

La Coordination Rurale alerte une nouvelle fois sur la nécessité impérieuse d'une simplification administrative. Ce sujet, que nous portons depuis des années, devient aujourd'hui crucial tant la surcharge réglementaire étouffe le quotidien des exploitants agricoles.

Il n'est plus possible de naviguer à vue, avec des règles changeantes chaque année. Nous demandons une vision claire et stable dans la durée. Le droit à l'erreur va dans le bon sens, mais il doit être réellement appliqué avec compréhension : la majorité des erreurs ne sont pas volontaires, elles sont le résultat d'un manque d'informations et d'une complexité injustifiée.

Nous tenons également à rappeler que la transition écologique ne peut être une injonction descendante. Elle doit être pensée comme un processus d'accompagnement progressif, adapté aux réalités du terrain. Il est impératif de maintenir les dispositifs du second pilier, notamment les MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques) et les aides à l'agriculture biologique, qui jouent un rôle central dans l'évolution des pratiques. La suppression ou l'instabilité de ces dispositifs déstabiliserait gravement les exploitations déjà fragilisées.

La question du revenu agricole demeure quant à elle centrale. Nous aurions souhaité davantage de précisions sur les dispositifs concrets de soutien au revenu. Oui, des aides d'urgence peuvent être nécessaires, mais elles ne peuvent pas être une finalité. Le cœur de notre métier, c'est la vente de nos produits, et nous ne pouvons plus tolérer que ces produits soient payés en dessous de leur coût de production. Nos charges explosent, nos prix stagnent : il faut en finir avec cette logique de compression. Il est temps de mettre en place un véritable partage de la valeur, plus équitable entre les producteurs, les transformateurs et la distribution.

L'avenir du monde agricole passe aussi par une politique forte en matière d'installation. La transmission des exploitations ne se fera pas sans volonté politique claire, ni sans un revenu minimum décent pour les jeunes qui veulent s'installer. C'est à ce prix que la transition sera possible. Nous réaffirmons la nécessité d'une stratégie durable, lisible et ambitieuse.

En matière de marché agricole, nous appelons à davantage de régulation, en tenant compte des attentes des consommateurs, sans déconnecter la production de la demande.

L'agriculteur doit retrouver sa place au centre du système : que ce soit en coopérative ou en lien avec l'industrie privée, il doit pouvoir faire entendre sa voix. Les prix doivent être construits sur la base des coûts de production, pas dictés par la grande distribution ou des marchés spéculatifs.

Enfin, nous attirons l'attention sur un point fondamental : la sécurité alimentaire. Elle est l'affaire de tous. La cohérence impose que les produits importés respectent les mêmes normes que celles imposées à nos producteurs. Sans cela, nous exposons nos concitoyens à des produits moins sûrs et nos agriculteurs à une concurrence déloyale.



## Intervention de Frédéric POULAUD

### Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA, des Jeunes agriculteurs et de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Nous partageons certaines des orientations souhaitées par le Conseil régional et mises en avant dans l'avis du CESER, notamment :

- le souhait d'avoir un budget sanctuarisé et en hausse à la hauteur des ambitions de transition et de souveraineté ;
- un soutien au renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- la structuration de filières redonnant aux agriculteurs leur juste place dans la chaîne de valeur ;
- ou encore la simplification de la PAC.

Pour autant, nous ne pouvons pas valider l'avis du CESER et allons voter contre.

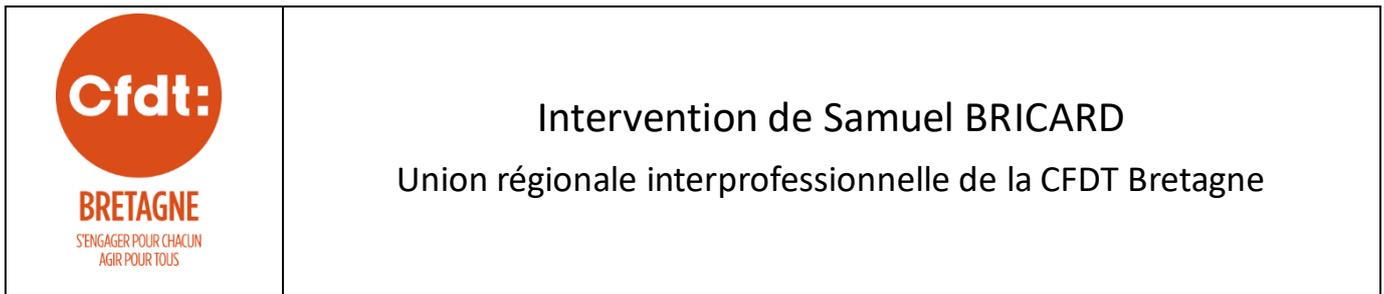
Nous ne partageons pas l'avis selon lequel la gouvernance régionalisée est garante d'efficacité et d'équité. L'avis du CESER se contente de questionner cette affirmation, exprimant son souhait de disposer d'éléments tangibles l'étayant et s'interroge sur l'absence affirmée de distorsions de concurrence. C'est justement là que le bât blesse. Nous ne disposons d'aucune garantie concernant l'absence de distorsions de concurrence avec les autres régions françaises. Nous souffrons même déjà de distorsions de concurrence. Par exemple, en Bretagne certains investissements en termes de matériels ne sont pas financés, alors qu'ils le sont dans les régions voisines.

Nous ne sommes par ailleurs pas d'accord avec l'avis du CESER sur le volet phytosanitaire. L'accompagnement des agriculteurs sur la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires est essentielle, mais doit se faire de façon proportionnée et de manière à ne pas créer d'impasses techniques et de distorsions de concurrence. Les agriculteurs subissent actuellement des interdictions d'utilisation de produits phytosanitaires autorisés dans d'autres pays de l'Union européenne dont les produits alimentaires sont importés massivement en France et concurrencent les produits alimentaires français. Les agriculteurs subissent des pertes de production importantes en raison de l'interdiction d'utiliser des produits de traitement adaptés et ne peuvent répercuter ces coûts supplémentaires sur les prix de vente.

Enfin, les fonds de la PAC doivent rester un soutien aux agriculteurs. De manière indirecte, ces aides soutiennent l'emploi agricole. Le dialogue social a toujours été fructueux entre représentants des agriculteurs et syndicats de salariés. Il fait avancer largement la question des salaires et des conditions de travail. Il existe par ailleurs une politique de l'emploi. La PAC est une politique agricole et alimentaire et doit le rester.

Etant donné ces éléments, nous voterons contre l'avis du CESER.

Je vous remercie pour votre attention.



La CFDT Bretagne salue et partage l'avis du CESER Bretagne et votera pour cet avis. La CFDT Bretagne tient à rappeler aujourd'hui son attachement à une Politique Agricole Commune qui soit à la fois juste, durable et socialement responsable. Cette future PAC doit marquer une rupture avec les logiques purement productivistes du passé, et intégrer pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux.

Nous saluons l'introduction de la conditionnalité sociale des aides agricoles sur la dernière programmation et nous espérons que ce sera toujours le cas. C'est une avancée majeure que la CFDT a portée de longue date : il est inacceptable que des financements publics européens puissent bénéficier à des exploitations qui ne respectent pas le droit du travail. Cependant, cette mesure ne pourra produire ses effets que si des moyens humains et budgétaires conséquents sont alloués à l'Inspection du Travail pour permettre des contrôles effectifs sur le terrain. Sans cela, ce principe restera lettre morte.

Par ailleurs, la CFDT Bretagne revendique une meilleure répartition des aides, afin de soutenir prioritairement les petites et moyennes exploitations, les jeunes agriculteurs, le niveau et la qualité de l'emploi, les structures engagées dans les transitions écologiques, et les formes d'agriculture durable, notamment l'agroécologie, l'agriculture biologique et les circuits courts sur notre territoire, ainsi que le développement de filières territorialisées.

Nous insistons également sur l'urgence de mieux associer les acteurs de terrain, les partenaires sociaux, les salariés du secteur agricole et agroalimentaire à la définition et au suivi de la mise en œuvre des politiques financées par la PAC.

La CFDT appelle à un cadre européen cohérent, dans lequel les critères sociaux, environnementaux et territoriaux soient pleinement intégrés dans tous les futurs fonds européens, y compris ceux du développement régional, de la pêche ou de l'innovation.

Nous avons collectivement la responsabilité de faire de ces politiques un levier réel de transition et de justice sociale.



## Intervention de Jean-François DELEUME

### Initiative Bio Bretagne (IBB)

Par accord avec la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Les analyses et les intentions présentées par la Région Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune nous semblent dans l'ensemble pertinentes. Les nombreux défis et urgences auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires bretons nécessitent effectivement une transformation de la Politique Agricole Commune pour qu'elle joue son rôle d'accompagnement des agriculteurs vers des modèles durables, en phase avec les enjeux sociétaux. Mais pour que ces ambitions se matérialisent, pour inverser les tendances actuelles, il faut faire des choix.

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, la mise en place de nouvelles mesures telles les aides contra-cycliques ou le renforcement des programmes opérationnels ne saurait se faire au détriment de l'accompagnement de la transition agroécologique. Le plafonnement des aides à l'actif, avec une vigilance particulière face aux détournements via des montages sociétaux, est indispensable pour que l'argent public soit orienté vers des objectifs communs au lieu d'accélérer l'intensification, l'agrandissement, et la disparition des fermes. L'écorégime ne doit plus être une aide à l'hectare déguisée, et devenir un soutien exigeant pour les fermes qui adoptent des pratiques durables. Les aides couplées ne doivent plus subventionner les modèles les plus intensifs, mais plutôt soutenir les systèmes résilients tel le maraîchage diversifié et les systèmes herbagers. Le budget alloué aux MAEC et à l'agriculture biologique, actuellement une goutte d'eau dans la PAC, doit être impérativement renforcé avec des planchers budgétaires pour enfin soutenir tous ceux qui contribuent à une agriculture d'avenir.

La création d'un troisième pilier est une idée que nous soutenons, pour intégrer pleinement la dimension alimentaire aux politiques agricoles. Le soutien aux initiatives locales et le renforcement des outils de régulation et de gestion de crise sont des pistes intéressantes. Mais là encore, atteindre les objectifs de sécurité et justice alimentaire implique d'être lucides face à l'ampleur des évolutions nécessaires.